



CIRCULAIRE N° 2041 /MPMBPE/DGD du 31 OCT 2019

(Diffusion Générale)

Objet : Habilitation au dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs à fumer, des cigares et des cigarettes.

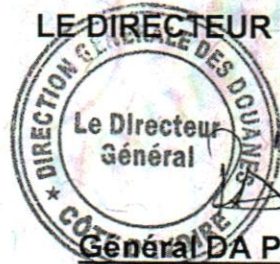
J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes, est étendue à la société **BLE Transit**, enregistrée au Sydam world sous le n° **00422R**.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté d'application y afférente me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS :

- MPMBPE/Cab
- MCI/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- GUCE
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise CI
- Syndicat National des Transitaires de CI
- Syndicat des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National